



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours externe pour le recrutement
d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts
sur titres et travaux ouvert par spécialités

Session 2025

Rédacteur

Vincent PIVETEAU, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président de jury

Éric TANAYS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, vice-président de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/concours>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES	5
II. LA SÉLECTION DE DOSSIER (ADMISSIBILITE)	6
A. OBSERVATIONS DU JURY	7
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7
III. L'ÉPREUVE ORALE (ADMISSION)	8
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	9
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	10

Rapport général du président du jury

Monsieur Vincent PIVETEAU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Concours externe pour le recrutement d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts sur titres et travaux ouvert par spécialités
Session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le corps des ingénieurs des ponts des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps.

Un concours externe de recrutement d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts sur titres, travaux est ouvert aux personnes qui, au 1er janvier de l'année du concours, sont titulaires d'un diplôme de doctorat dans un domaine de compétences du corps, ou aux personnes justifiant de qualifications au moins équivalentes, attribuées dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (chapitres I et II).

Le présent rapport synthétise l'ensemble du déroulement et des activités menées par le jury désigné pour la sélection des candidats en deux phases successives d'admissibilité et d'admission.

Le nombre de postes ouverts au concours a été fixé par l'arrêté du 26 juin 2025 pris conjointement par les ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit d'un concours organisé par spécialités. Cette année, le concours était ouvert dans deux spécialités, avec un poste pour chacune d'elles :

- spécialité 1 : numérique et sciences des données, avec un poste ouvert à l'IGN (Saint Mandé 94) ;
- spécialité 2 : évaluation et gestion des risques naturels, avec un poste ouvert à la direction générale de la performance économique et environnementale du MAASA (Paris).

Pour chaque spécialité, une liste de domaines de compétences attendus était précisée.

A. Textes réglementaires

La session 2025 du concours externe sur titres et travaux ouvert par spécialité pour le recrutement d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

- le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- l'arrêté du 16 mai 2023, modifiant l'arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 26 juin 2025, autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux par spécialités pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et fixant le nombre de postes ouverts ;
- l'arrêté du 12 novembre 2025 fixant, au titre de l'année 2025, la composition du jury du concours externe sur titres et travaux ouvert par spécialités, pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités supra :

- les inscriptions se sont déroulées du lundi 30 juin 2025 au vendredi 5 septembre 2025 ;
- la recevabilité des dossiers (instruction administrative) a été prononcée par le bureau des concours ;
- le jury a examiné l'ensemble des dossiers recevables ;
- l'admissibilité a été prononcée à l'issue d'une étude des dossiers des candidats. La liste des candidats admissibles a été publiée le vendredi 17 octobre 2025 ;
- la phase d'admission comprend deux épreuves orales : un entretien avec le jury noté sur 20 (coefficient 4) d'une durée de 40 minutes et une épreuve de langue étrangère notée sur 20 (coefficient 1) d'une durée de 20 minutes. Les épreuves orales se sont déroulées les 19 et 20 novembre 2025, les résultats ont été publiés le lundi 24 novembre 2025.

C. Statistiques

Années	2025			2024			2023			2022		
Effectifs	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inscrits	41	13	28	40	13	27	30	10	20	11	1	10
Présents	41	13	28	40	13	27	30	10	20	11	1	10
Admissibles	12	3	9	14	4	10	14	6	8	6	1	5

Admis sur LP	2	1	1	2	1	1	3	1	2	2	0	2
Admis sur LC	3	0	3	2	0	2	2	0	2	2	1	1

Le nombre total de candidatures est en légère augmentation par rapport à la session 2024. Il a doublé, à nombre de postes ouverts égal (40 candidats pour 4 postes au total – dans 4 spécialités différentes – en 2024 ; 41 candidats pour 2 postes au total – dans 2 spécialités différentes).

Les deux spécialités offertes ont reçu un nombre honorable de candidatures : 12 candidatures pour la spécialité « *numérique et gestion des données* » (2 femmes et 10 hommes) et 29 candidatures pour la spécialité « *évaluation et gestion des risques naturels* » (11 femmes et 18 hommes).

Il n'y a eu qu'un seul désistement entre l'admissibilité et les auditions d'admission.

A l'issue des épreuves d'admission, le concours a été déclaré fructueux pour chacune des spécialités.

L'admission résulte du classement des candidats au regard des notes obtenues dans les deux épreuves qui constituent l'oral. Un classement est fait pour chaque spécialité.

Le candidat classé premier est inscrit sur la liste principale. Le jury a utilisé la possibilité qui lui est offerte de proposer une liste complémentaire. Le nombre de places autorisées en liste complémentaire de chacune des deux spécialités ne peut excéder le double du nombre de places en liste principale. Au regard des performances des candidats, le jury a retenu en liste complémentaire, une place dans la spécialité « *gestion et évaluation des risques naturels* » et deux places dans la spécialité « *numérique et gestion des données* »

II. LA SÉLECTION DE DOSSIER (ADMISSIBILITE)

L'épreuve d'admissibilité consiste en un examen par le jury du dossier déposé par le candidat, constitué des pièces suivantes :

- un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- une lettre de motivation sur la candidature à l'entrée dans le corps des IPEF ;
- une note de présentation des travaux effectués ;
- un dossier contenant les travaux de doctorat constitué des rapports de thèse, du rapport de soutenance, de l'ensemble des publications.

Les dossiers des candidats ont été examinés par les membres du jury, qui se sont réunis en jury plénier pour discuter de chacun des 41 dossiers en vue de l'admissibilité. Deux rapporteurs par dossier avaient été désignés, chargés de présenter le dossier à l'ensemble des membres du jury.

Au travers de l'ensemble des pièces constitutives, le jury évalue :

- le parcours scientifique et technique (qualité des travaux scientifiques et techniques, valorisations réalisées, traduction opérationnelle des recherches réalisées) ;
- le parcours professionnel ;
- les compétences développées en adéquation avec le profil d'un futur IPEF ainsi qu'avec la spécialité choisie ;

- le projet professionnel et la projection dans le corps des IPEF (la qualité des arguments fournis par le candidat pour exprimer son aptitude et sa motivation à exercer les fonctions d'IPEF) ;
- le recul par rapport au parcours et aux activités et la capacité à démontrer le lien entre compétences acquises, expériences, projet dans le corps des IPEF et fonctions liées au premier poste ;
- les qualités d'ouverture, la capacité d'adaptation et les qualités relationnelles ;
- le sens de l'intérêt général et du service public ;
- les qualités factuelles du dossier (clarté et précision des éléments ; qualité de la présentation ; qualité rédactionnelle).

A. Observations du jury

Observations sur le CV

Dans l'ensemble, le jury n'a pas éprouvé de difficultés à apprécier le parcours décrit dès lors qu'il est précis. Les compétences scientifiques et disciplinaires acquises doivent être lisibles à travers le CV.

Observations sur la lettre de motivation

Les lettres de motivation sont de format varié, pour certaines très développées, pour d'autres succinctes. La motivation pour rejoindre le corps des IPEF et la projection du candidat sur des fonctions d'IPEF ne sont pas toujours bien explicitées. Le jury est attentif à la forme (documents dactylographiés comme demandé par les conditions de forme de la candidature) et au respect de la longueur (deux pages maximum).

Observations sur la note de présentation

La note est examinée très attentivement par le jury, qui doit y trouver la démonstration que le candidat a bien les compétences scientifiques correspondant à la spécialité et au-delà, qu'il a une capacité d'adaptation pour s'inscrire dans un parcours d'IPEF. Le jury est attentif à sa forme (et notamment au respect de la longueur demandée de 6 pages) et à la qualité de sa rédaction.

B. Conseils aux candidats

Pour le curriculum vitae

Le jury recommande au candidat :

- d'être très précis et d'éviter toute incertitude ou incohérence sur les dates et durées des périodes d'emploi ou de formation ;
- de mettre en valeur, le cas échéant, les points originaux du parcours et de l'expérience du candidat, des formations suivies, des travaux réalisés et des résultats obtenus ;
- de citer les expériences et engagements hors parcours professionnels lorsqu'ils concernent des compétences et qualités intéressantes dans la perspective de l'exercice de fonctions confiées aux IPEF ;
- d'être parfaitement clair sur sa situation professionnelle et son statut au moment du dépôt du dossier de candidature.

Pour la note de présentation

Le jury recommande au candidat :

- d'être attentif à la clarté du plan et à la cohérence d'ensemble de la note, à la qualité de la rédaction et à la facilité de lecture, y compris quand le candidat développe, en lien avec la description de son expérience, des sujets complexes ;
- de ne pas viser l'exhaustivité dans la description de son parcours, mais plutôt de faire ressortir les expériences qui permettent d'étayer l'argumentaire sur ses compétences en regard des besoins des ministères et des attendus du corps des IPEF ;
- de montrer sa capacité de recul sur les expériences décrites, les résultats obtenus et les enseignements qu'il en a tirés ;
- d'être attentif aux indications dont sont assorties la présentation des spécialités, dans l'arrêté d'ouverture du concours. Elles peuvent préciser des compétences plus spécifiques attendues du candidat ;
- pour les candidats qui ne disposent pas du titre de docteur d'université, d'apporter des éléments d'information permettant d'apprécier un niveau de compétence, de technicité et de reconnaissance comparable (expertises, publications, innovations) ;
- de bien peser l'équilibre entre le fond et la forme en utilisant de façon optimale les six pages autorisées pour la note de présentation afin de montrer en quoi les compétences acquises lui permettent de construire un parcours professionnel dans le corps des IPEF.

Pour la lettre de motivation

Le jury recommande au candidat :

- de bien considérer qu'il ne s'agit pas d'une candidature à un poste d'expert scientifique et technique, mais d'une candidature pour un parcours professionnel dans un corps technique supérieur de l'État, commençant par un premier poste lié à la spécialité choisie ; Le candidat ne doit pas s'arrêter à motiver son adaptation au premier emploi, mais bien à proposer une projection dans la carrière d'un IPEF.
- de préciser le projet professionnel en indiquant aussi explicitement que possible les domaines d'activité, les structures d'emploi et les types de postes qui intéressent le candidat. Il s'agit de présenter une première projection de carrière en tant qu'IPEF ;
- d'éviter les propos trop généraux sur des concepts tels que le service de l'État ou de l'intérêt général, s'il n'est pas en mesure de les relier concrètement à son expérience, son projet professionnel et sa motivation ; Des propos très généraux concernant la motivation pour le corps ne sauraient révéler l'intérêt personnel à le rejoindre ni la valeur ajoutée du candidat pour le corps ;
- de bien peser l'équilibre entre le fond et la forme en utilisant de façon optimale les deux pages autorisées pour la lettre de motivation afin de bien illustrer sa motivation et sa vision de son parcours professionnel dans le corps de IPEF.

III. L'ÉPREUVE ORALE (ADMISSION)

La phase d'admission comprend une épreuve de langue et un entretien avec le jury pour apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser dans un environnement professionnel ses connaissances et compétences acquises, sa motivation et sa projection dans une carrière d'IPEF.

L'épreuve de langue (coefficient 1) consiste en un entretien oral avec un examinateur dans la langue choisie par le candidat. Cet entretien de 20 minutes porte sur une question d'ordre général parmi des questions tirées au sort.

L'épreuve d'entretien oral (coefficient 4) consiste en un temps d'entretien individuel avec le jury, d'une durée de 40 minutes. Chaque candidat a 10 mn pour se présenter et développer ses motivations, suivies d'un temps de 30 mn de discussion avec le jury.

Tous les candidats connaissent lors de l'épreuve orale un niveau de stress que le jury appréhende avec bienveillance. Le jury met chaque candidat en confiance, de manière à lui permettre d'exprimer tout son potentiel.

Après un mot d'accueil et une brève explication sur le déroulé de l'épreuve par le président du jury, chaque candidat a pris la parole pour exposer son parcours professionnel, son expérience et sa motivation. Une minute avant la fin du temps consacré à l'exposé, le président a fait un signe au candidat, dont il l'a averti avant qu'il débute, pour lui permettre de conclure sereinement.

Ensuite, les échanges du jury avec le candidat (30 minutes) ont porté sur :

- l'examen plus approfondi de certains points du parcours professionnel ;
- le projet professionnel et la perception des missions et des métiers dans le corps des IPEF ainsi que des politiques publiques.

L'échange offre également l'occasion d'une mise en situation théorique autour d'une question afin de pouvoir apprécier la réaction et la posture du candidat dans cette situation (réaction managériale, réaction et action dans un contexte de service, de hiérarchie administrative, dans un contexte politique ...).

Ces axes d'entretien avaient pour objet d'évaluer, de comparer et de départager les candidats sur la base de :

- leurs connaissances et compétences en lien avec la spécialité choisie, avec le premier poste ainsi qu'en lien avec le corps des IPEF ;
- leurs aptitudes et potentiel : clarté et structuration de l'expression, capacité de synthèse, capacités conceptuelles et prise de recul par rapport à leurs expériences ; aptitude au management et à la conduite de projet ; aptitude aux démarches collectives ; capacités managériales ; capacités d'innovation et d'initiative ;
- leurs perceptions et expériences de participation aux politiques publiques concernées ;
- leurs motivations : adhésion aux valeurs de la fonction publique et intérêt pour les politiques publiques ; compréhension du contexte de leurs futurs postes ; projection vers le premier poste.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Exposé du candidat

Le candidat y présente son parcours et tire parti de ses expériences pour démontrer ses aptitudes pour les emplois et fonctions d'IPEF.

Dans l'ensemble, cette partie de l'oral est bien maîtrisée par des candidats et traduit une préparation que le jury a pu apprécier.

Tous les candidats ont tenu dans le temps imparti et ont pu exprimer les éléments qu'ils souhaitaient. Certains candidats se sont distingués par un propos particulièrement bien structuré et argumenté. Quelques interventions ont pêché par leur caractère trop touffu, avec parfois des redondances dans le propos.

Entretien avec le jury

Au sein du jury, deux interlocuteurs ont été désignés pour entamer le dialogue avec le candidat. Tous les autres membres du jury avaient également la possibilité d'intervenir durant l'entretien.

Le jury a relevé une certaine hétérogénéité sur le niveau de préparation des différents candidats. Il a en particulier regretté le manque de repères de certains candidats sur les ministères et leurs champs d'intervention, notamment le positionnement particulier des services déconcentrés, ou sur le corps des IPEF et ses différents métiers, alors que des informations sont facilement accessibles.

Plusieurs candidats n'ont pas réussi à faire la preuve d'un recul suffisant ou d'une capacité à élargir leur champ d'analyse au-delà de leur domaine de compétences actuel. L'entretien a été de ce point de vue très sélectif.

Epreuve de langue

Bien que d'un plus faible coefficient, l'épreuve de langue ne doit pas être négligée. Elle peut parfois départager des candidats arrivés relativement proches à l'épreuve d'entretien.

B. Conseils aux candidats

Pour l'exposé oral

Le jury recommande à chaque candidat :

- de bien préparer son exposé, en tirant bénéfice de toute la durée prévue pour mettre en valeur expériences et motivations ;
- de mettre en exergue les compétences acquises au regard de la spécialité choisie et sa capacité à se projeter dans un parcours professionnel d'IPEF.

Pour l'entretien

Le jury recommande à chaque candidat :

- d'adopter une posture franche et sincère, être « *soi-même* », de rester authentique. Des lacunes sont compréhensibles pour répondre à certaines questions. Le jury apprécie alors que le candidat le dise clairement et explique comment il pourrait à l'avenir surmonter la difficulté ;
- de bien étayer et illustrer les réponses ;
- de rester concis dans les réponses pour laisser au jury le temps nécessaire à une évaluation approfondie du candidat ;
- de veiller à bien expliciter son rôle et les initiatives qu'il a prises dans les projets ou démarches qu'il met en avant ;
- de montrer dans ses réponses une capacité à prendre du recul par l'argumentation et la synthèse ;
- de toujours relier ses acquis scientifiques, ses compétences à une projection vers les métiers et les fonctions d'IPEF ;
- de montrer une ouverture aux différents champs d'intervention du corps des IPEF, sans se limiter strictement à la thématique qu'il maîtrise, et de pouvoir l'argumenter ;
- de montrer dans ses réponses qu'il s'est intéressé aux ministères, à leurs politiques publiques, à leur organisation, leurs services et établissements publics, ainsi qu'à leur actualité ;

- de monter aussi qu'il dispose de connaissances minimales sur les métiers exercés au sein du corps des IPEF, en donnant quelques points de repère étayés, au-delà du premier poste prévu, sur la suite du parcours au sein du corps, même s'il ne peut être attendu au moment du concours une connaissance et une vision précises.

Le jury conseille aux candidats qui préparent le concours de se renseigner autant que possible auprès d'IPEF qui pourront leur faire part de leur expérience, des métiers exercés au sein du corps et ainsi les aider à se projeter dans un parcours professionnel d'IPEF.

Un contact avec le service ou l'établissement d'accueil pour le premier poste est également vivement conseillé.

En conclusion

Le concours de recrutement IPEF sur titres et travaux est un concours très sélectif.

Le nombre des candidatures était satisfaisant pour les deux spécialités ouvertes au concours. Il a permis de sélectionner pour la phase d'admission un vivier de candidats de grande qualité, en particulier dans la spécialité « *numérique et gestion des données* ».

Comme les années passées, l'épreuve orale a été très discriminante et la sélection finale a été particulièrement menée sur les capacités de projection et de recul des candidats dans un futur parcours professionnel d'IPEF ainsi que d'argumentation sur les politiques publiques des champs et spécialités concernés.



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*